

Appel d'offres

VILLE DE MONTRÉAL

Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI)
Direction de la gestion des projets immobiliers (DGPI)

Des soumissions, sont demandées et devront être reçues, avant **13 h 30**, à la date ci-dessous, dans les locaux du Service du greffe situés dans l'édifice Lucien-Saulnier, 155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée, Montréal (Québec) H2Y 1B5 pour :

Catégorie : Travaux de construction

Appel d'offres : IMM-15568

Descriptif : Démolition et remplacement de la dalle d'entrée, des seuils de portes, de la céramique et installation de grilles gratte-pieds à l'entrée sud du complexe sportif Claude Robillard .

Date d'ouverture : Jeudi le 12 mars 2020 à 13h30

Dépôt de garantie : 10 % de la valeur de la soumission

Renseignements : Pour toute question s'adresser à : immeubles.soumissions@ville.montreal.qc.ca

Documents : Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du lundi 10 février 2020

Visite supervisée des lieux : N/A. ou Oui, obligatoire :

Si la visite supervisée des lieux est obligatoire, la date limite pour prendre rendez-vous est le 19 février 2020 à 12h00, à l'adresse courriel suivante :

immeubles.soumissions@ville.montreal.qc.ca

Les visites auront lieu : du 17 au 28 février 2020 inclusivement (à l'exception du samedi et dimanche) selon l'horaire suivant : en avant-midi entre 9h30 et 11h30 et en après-midi entre 13h30 et 15h00

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SÉAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SÉAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement dans les locaux au Service du greffe, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelques natures que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Fait à Montréal, le lundi 10 février 2020

Le greffier de la Ville,
Yves Saindon, avocat

Journaux de publication : Journal de Montréal

Système à deux enveloppes : oui _____ non **X**